



*Signataire : Arber Jahija*

*Date de dépôt : 11 mai 2023*

## **Question écrite urgente**

### **Qui sont les agents en fonds de commerce reconnus ?**

La récente situation sanitaire (COVID) a eu un impact conséquent sur les établissements publics, notamment en lien avec la restauration.

Les effets de la crise sanitaire ont été l'arrêt de l'activité de la restauration, la transmission de son fonds de commerce et, parfois, la fermeture, hélas.

Cependant, il a été rapporté que certains individus se sont improvisés « agent en fonds de commerce » et que, de ce fait, la loi sur les agentes et agents intermédiaires (LAInt), du 20 mai 1950, ainsi que le règlement d'exécution de la loi sur les agentes et agents intermédiaires (RAInt), du 31 octobre 1950, n'étaient pas respectés.

De ce fait, mes questions sont les suivantes :

- *Combien d'agents intermédiaires sont répertoriés et agréés par le Conseil d'Etat depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 30 avril 2023 ?*
- *Combien d'agents intermédiaires ont été dénoncés auprès des autorités compétentes, car ils ne respectaient pas la LAInt et/ou le RAIInt du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 30 avril 2023 ?*
- *Combien d'agents intermédiaires ont été sanctionnés par les autorités compétentes du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 30 avril 2023 ?*
- *Combien de sanctions ont été publiées dans la Feuille d'avis officielle du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 30 avril 2023 ?*
- *Combien de séances, en présentiel, ont été tenues par la commission de surveillance du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 30 avril 2023 ?*
- *Sous quelle forme un agent intermédiaire (agent en fonds de commerce) est-il identifiable ?*